

No 3

## PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 20 NOVEMBRE 1911.

## PRIÈRES.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que, le 18 septembre écoulé, le greffier de la Chambre a reçu de Son Honneur le juge Malouin et de Son Honneur le juge McCor-kill, deux des juges choisis pour la décision des pétitions d'élections, conformément à la Loi des élections fédérales contestées, un rapport concernant l'élection pour le district électoral de Chicoutimi et Saguenay.

Et le dit rapport est lu comme suit:—

## ELECTION CONTESTEE DE CHICOUTIMI ET SAGUENAY.

Canada,	}
Province de Québec,	
District de Chicoutimi,	
No 2465.	

*Cour Supérieure.*

## LOI DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

*In re*

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Chicoutimi et Saguenay, tenue le quatorzième jour d'octobre mil neuf cent huit, jour de la nomination, et le vingt-sixième jour d'octobre, même année, pour la votation à la dite élection.